

Au vu du contexte sanitaire lié à la propagation du coronavirus, les modalités d'organisation et d'évaluation des unités d'enseignement ont pu, dans différentes situations, être adaptées ; ces éventuelles nouvelles modalités ont été -ou seront- communiquées par les enseignant-es aux étudiant-es.

6 crédits	30.0 h	Q2
-----------	--------	----

Enseignants	Zintz Thierry ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Systèmes sportifs nationaux - Les " cultures physiques " nationales - Naissance et développement du mouvement sportif international - Caractéristiques majeures des systèmes sportifs nationaux en Europe Configurations sportives européennes - Variables constitutives - Quatre configurations de base - Les systèmes sportifs des 25 pays de l'Union Européenne Législation européenne et sport : - Principe d'intervention indirecte - Application proportionnée des règles de libre circulation, de concurrence et des marchés publics Lectures dirigées sur l'ensemble des thèmes (à raison de 30 heures).
Acquis d'apprentissage	Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de - donner sens à la notion de système sportif national, - en analyser les composantes, - mesurer la diversité des systèmes sportifs nationaux en Europe ainsi que leurs effets sur la structuration et le fonctionnement des structures sportives de chacun des pays européens, - comprendre l'incidence des législations européennes sur le fonctionnement des systèmes sportifs nationaux. 1 ----- La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. 1. Examen oral classique, sous forme d'échange entre chaque étudiant et le titulaire: 50% de l'évaluation. 2. Evaluation des synthèses de lectures et des présentations face au groupe: 50% de l'évaluation. L'étudiant doit satisfaire aux deux évaluations pour être crédité du cours.
Méthodes d'enseignement	En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. Ce cours intègre • une approche classique sous forme d'interventions ex-cathedra du titulaire, • une approche par développements thématiques, sous forme de lectures commentées, par les étudiants.
Contenu	L'objet de ce cours est de mettre en évidence les différentes formes d'organisation des systèmes sportifs en Europe. Il s'agit de montrer que nos pays ne s'organisent pas de la même façon. L'implication des autorités publiques dans ces systèmes varie, de pays à pays, qu'il s'agisse de l'intervention par une loi sur le sport ou du financement des fédérations sportives. Ce cours confronte également les concepts de "lex publica" et de "lex sportiva".
Ressources en ligne	Les ressources (articles et documents), de même que les notes de cours et les présentations PWP, sont disponibles sur le site Moodle du cours.
Autres infos	Pré-requis : Management des organisations sportives en Belgique Evaluation : Examen écrit Support : Syllabus et/ou livre(s) Encadrement : Titulaire(s) Ce cours est le prolongement du cours IEPR2192 : Management des organisations sportives en Belgique
Faculté ou entité en charge:	FSM

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en sciences de la motricité, orientation éducation physique	EDPH2M	6		